

Nombre de conseillers
* en exercice 11
* présents : 8
* votants 8
* absents 3
* exclus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :
24 Novembre 2025

Date d'affichage :
24 Novembre 2025

OBJET :
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'APPARTEMENT N° 7 – BATIMENT LE PRESBYTERE.

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

DELIBERATION N°2025-11-28-75

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'APPARTEMENT N° 7 – BATIMENT LE PRESBYTERE.

Madame la Maire **RAPPELLE** la délibération 25-10-10-63 par laquelle le Conseil Municipal a refusé de valider le changement de destination de l'appartement n°7 du bâtiment « Presbytère » (7 voix contre cette validation, deux abstentions), transformé en siège de société sans que la Commune en ait été avisée.

Madame la Maire **INFORME** le Conseil municipal de la demande de M. Florian Chatel, actuel occupant (société Storm Conseil) qui souhaite faire de l'appartement n°7 du bâtiment « Presbytère » sa résidence principale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour et 2 abstentions, **ACCEPTE** d'accorder à M. Florian Chatel une autorisation d'occupation du domaine public sur l'appartement numéro 7, avec une redevance d'occupation fixée à un montant mensuel de 350 €, **sous réserve** que l'appartement soit effectivement remis en état d'être habité avant signature de la convention.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 28/11/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers
* en exercice 11
* présents : 7 (départ de Julie Henry à 22h)
* votants 6
* absents 4
* exclus

Date de convocation :

24 Novembre 2025

Date d'affichage :

24 Novembre 2025

OBJET :

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DES VILLARDS – POUR SON INITIATIVE AMF TELETHON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villard, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

DELIBERATION N°2025-11-28-74

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DES VILLARDS – POUR SON INITIATIVE AMF TELETHON

Madame la Maire **INFORME** que l'association des Villarins et Amis des Villards va reconduire le samedi 6 décembre 2025 une initiative de collecte de fonds pour l'AMF Téléthon, en organisant un repas dans la salle des Fêtes de St Colombe des Villards et une marche qui amènera les participants à St Alban des Villards, pour un café convivial à 13h30. Tous les produits financiers réalisés (bénéfice sur le repas, dons, achats d'objets de l'AMF...) seront reversés à l'association AMF.

Madame la Maire **PROPOSE** au Conseil municipal d'être partenaire de cette initiative en adressant une subvention de 100 € à l'association des Villarins et Amis de la Vallée des Villards pour leur action Téléthon 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 6 votants, Jean-Luc Pluyaup ne prenant pas part au vote, **VALIDE** le versement d'une somme de 100 € à l'AMF Téléthon.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villard, le 28/11/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers
* en exercice 11
* présents 7 (départ de Julie Henry à 22h)
* votants 5
* absents 4
* exclus

Date de convocation :

24 Novembre 2025

Date d'affichage :

24 Novembre 2025

OBJET :**SUBVENTION**

Association « Chorale La Villarine »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villard, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

DELIBERATION N°2025-11-28-73

SUBVENTION Association « Chorale La Villarine »

Madame la Maire **PRESENTÉ** la demande de subvention de l'Association « Chorale La Villarine », qui a fourni son bilan pour l'exercice 2024-2025 (déficitaire de 60,98 €) et son budget 2025-2026 qui inclut une demande de subvention (aux Communes et département) de 1 000 €.

Considérant que l'Association « Chorale La Villarine » est une association d'intérêt local,
 Considérant le bilan d'activité de l'association sur la Commune et son intérêt pour la Vallée des Villards,

Le Conseil Municipal **VALIDE** le versement d'une subvention de 300 € à l'Association « Chorale La Villarine » à l'unanimité des 5 votants (Annie Bordas et Jean-Luc Pluyaup ne prenant pas part au vote)

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 28/11/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire




Nombre de conseillers

* en exercice	11
* présents	7 (départ de Julie Henry à 22h)
* votants	7
* absents	4
* exclus	

Date de convocation :

24 Novembre 2025

Date d'affichage :

24 Novembre 2025

OBJET :

SUBVENTION Association Communale de Chasse Agrée « la Saint-Hubert du Merlet »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

DELIBERATION N°2025-11-28-72

SUBVENTION Association Communale de Chasse Agrée « la Saint-Hubert du Merlet »

Madame la Maire **PRESENTÉ** la demande de subvention de l'Association Communale de Chasse Agrée de Saint-Alban-des-Villards, qui a fourni son bilan pour l'exercice 2024 (déficitaire de 515,10 €) et son budget 2025 qui inclut une subvention communale de 300 €.

Considérant que l'ACCA est une association d'intérêt local,
 Considérant le bilan d'activité de l'association sur la Commune,

Le Conseil Municipal **VALIDE** le versement d'une subvention de 300 € à l'Association Communale de Chasse Agrée « la Saint-Hubert du Merlet » à l'unanimité des 8 votants.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 28/11/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers
* en exercice 11
* présents 8
* votants 8
* absents 3
* exclus

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villard, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :
24 Novembre 2025

Date d'affichage :
24 Novembre 2025

OBJET :
VALIDATION DES SOMMES DUES A LA COMMUNE DE ST COLOMBAN DES VILLARDS

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

DELIBERATION N°2025-11-28-71

VALIDATION DES SOMMES DUES A LA COMMUNE DE ST COLOMBAN

- AU TITRE DES EMPRUNTS DE LA CCVG - 2nd SEMESTRE 2025

Madame Roche, adjointe déléguée aux finances, rappelle la délibération du 29 avril 2016 portant sur la « convention de répartition des annuités d'emprunts contractés par la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon et transférés à la commune de Saint Colomban des Villards » qui précise que les conseils municipaux des Villards délibéreront chaque année, à compter de la signature de la convention présentée, de manière concordante, pour inscrire les sommes découlant de cette convention à leur budget respectif étant entendu que cette convention est strictement liée à la répartition de la fiscalité professionnelle entre les 2 communes villarinchies, avant 2008.

Considérant l'échéancier des montants dus à la commune de Saint-Colomban-des-Villard au titre du 2nd semestre 2025, soit 15 624,50 € en capital et 1 327,00 € en intérêts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des 8 votants **VALIDE** le versement à la commune de St Colomban des Villards de 15 624,50 €, montant du capital dû, et de 1 327,00 €, montant des intérêts dus, au titre du 2nd semestre 2025.

- AU TITRE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE LA VALLEE DES VILLARDS

Madame Roche, adjointe déléguée aux finances, rappelle que par convention, la Commune de Saint-Alban-des-Villard participe pour un tiers aux charges de fonctionnement de l'école intercommunale de la Vallée des Villards. La somme due par Saint Alban des Villards s'élève à 35 923,11 € pour l'année 2024 dont 13 099,24 € de frais de fonctionnement et 22 824,07€ de frais de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des 8 votants, **VALIDE** le versement à la commune de St Colomban des Villards de 35 923,11 €, participation pour un tiers aux charges de fonctionnement de l'école intercommunale de la Vallée des Villards pour l'année 2024

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villard, le 28/11/2025

Pour extrait conforme, Le Maire



Nombre de conseillers
* en exercice 11
* présents 8
* votants 8
* absents 3
* exclus

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villard, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :
24 Novembre 2025

Date d'affichage :
24 Novembre 2025

OBJET :
PROJET de CONVENTION
D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC du bar-restaurant- commerce multiservice du Triandou et appartements associés

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

DELIBERATION N°2025-11-28-70

PROJET DE CONVENTION d'AUTORISATION d'OCCUPATION TEMPORAIRE du DOMAINE PUBLIC du bar-restaurant- commerce multiservice du Triandou et appartements associés

Madame la Maire **SOUMET** au Conseil Municipal le projet de Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui sera proposé à la signature de M. et Mme NURY, pressentis futurs gestionnaires du bar-restaurant- commerce multiservice du Triandou et appartements associés.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des votants, **AUTORISE** Madame la Maire

- à informer M. Sébastien et Mme Christelle NURY, domiciliés 7C Rue du Collège – 38080 L'Isle d'Abeau que leur candidature est retenue prioritairement pour le renouvellement de la gestion du bar-restaurant-commerce multiservice du Triandou

- à leur soumettre la proposition de Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

- à solliciter validation de leur engagement pour le lundi 8 décembre à 17h.

Une nouvelle réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 12 décembre à 17h afin d'autoriser Madame la Maire à signer la forme définitive de la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour le renouvellement de la gestion du bar-restaurant- commerce multiservice du Triandou.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villards, le 28/11/2025
Pour extrait conforme, Le Maire

Nombre de conseillers
* en exercice 11
* présents 8
* votants 8
* absents 3
* exclus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025 A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Saint-Alban-des-Villard, sous la présidence de : Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Date de convocation :

24 Novembre 2025

Date d'affichage :

24 Novembre 2025

OBJET :

CHOIX DU NOUVEAU GESTIONNAIRE DU TRIANDOU ET APPARTEMENTS ASSOCIES

Etaient présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents : Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Yannis NACEF

DELIBERATION N°2025-11-28-69

CHOIX DU NOUVEAU GESTIONNAIRE DU TRIANDOU ET APPARTEMENTS ASSOCIES

Madame la Maire **INFORME** le Conseil Municipal de la tenue du jury de choix du nouveau gestionnaire du bar-restaurant-commerce multiservice du Triandou et appartements associés.

Elle **INDIQUE** qu'après publication de l'appel à manifestations d'intérêt par différents canaux, le nombre de dossiers retirés a été de 23, le nombre de candidats ayant déposé leur dossier a été de 5 et le nombre de candidats se présentant à l'entretien a été de 3.

Ces trois candidats ont été auditionnés le mercredi 18 et le jeudi 19 novembre par un jury composé de 5 élus municipaux, assistés de M. Maisonobe, Conseiller dans le domaine de la restauration.

Elle **DETAILLE** la méthodologie adoptée pour conduire les auditions et leur analyse et **COMMUNIQUE** au Conseil Municipal les conclusions du jury :

Deux binômes de candidats ont été retenus et ainsi classés :

- 1- M et Mme Sébastien et Christelle NURY
- 2- Mme Anaïs THIERY et M. Julien DONDA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 8 votants, **VALIDE** la liste des candidats retenus et leur ordre de classement.

Certifiée exécutoire par Jacqueline DUPENLOUP, Maire
 Ont signé les membres présents

A Saint-Alban-des-Villard, le 28/11/2025
 Pour extrait conforme, Le Maire

